

L'ALLIANCE NATIONALE

ACCUSES DE RECEPTION

Montréal, 22 novembre 1909. M. L. J. D. Papineau, S.-G., Alliance Nationale, Ville.

Cher Monsieur, Sous ce pli, je vous retourne le certificat de dotation de feu T. Lachapelle dûment acquitté.

Madame Hermine Lachapelle, sa veuve et bénéficiaire, offre ses remerciements à l'Alliance Nationale pour la promptitude apportée au règlement de sa réclamation.

Votre tout dévoué, J. E. LATULIPE, Sub. P. G. Cercle 44

Grand'Mère, octobre 29 1909.

M. L. J. D. Papineau, Sec.-Général, Alliance Nationale, Montréal.

Monsieur:— Inclus dans la présente avec quittance le certificat de dotation No 25014, dont feu mon époux Grégoire Bordeleau en son vivant membre du Cercle St-Paul de Grand'Mère No 165, était titulaire à son décès dans cette institution. Veuillez cher Monsieur agréer mes remerciements pour votre courtoisie dans le prompt règlement de cette assurance.

DAME MARY X TESSIER, épouse de Grégoire Bordeleau, Bénéficiaire.

Témoin P. GEO. ROY.

St-Jean, P. Q., 11 décembre 1903. Mons. L. J. D. Papineau, Sec.-Gén. Alliance Nationale, Montréal.

Cher Monsieur, J'accuse réception par l'entremise de Mons. Arthur Camarais, sub. Président Général du cercle Iberville de votre chèque de \$1,000 en règlement du certificat de dotation dont mon époux Exarée Lamothe était porteur.

C'est avec empressement que je vous félicite au nom de votre florissante institution canadienne-française, pour la promptitude avec laquelle vous agissez dans le cas de mortalité.

En retour veuillez croire que je n'accomplirai que mon devoir envers la Société en encourageant dans la mesure que je pourrai le recrutement de votre belle et digne Société.

J'ai l'honneur de me souscrire, Votre très reconnaissante, Dame VIRGINIE PARENT, (Veuve E. Lamothe.)

Cohoes, N. Y., 2 déc. 1909. M. L. J. D. Papineau, Sec. Gén. Montréal, Qué.

Monsieur, J'ai remis ce jour à Mr. Uldéric Blais, le chèque de mille dollars et vous retourne le reçu signé par lui.

Ce Monsieur me prie de vous présenter ses meilleurs remerciements. Veuillez me croire cher Monsieur, Votre tout dévoué, J. ILDEGE TELLIER.

CONSEIL GENERAL

Etat Financier AU 28 FEVRIER 1910.

CAISSE DE DOTATION

Table with Recettes and Déboursés sections. Recettes: Contributions, Intérêts, Balance. Déboursés: Bénéficiaires, Invalides, Cse Gén., Divers, Balance.

CAISSE CENTRALE DES MALADES

Table with Recettes section: Contributions, Intérêts, Balance.

DEBOURSES

Table with Indemnités, Divers, Balance.

CAISSE D'ÉPARGNE DES CERCLES

Table with Recettes section: Dépôts, Intérêts, Balance.

DÉBOURSES

Table with Cercles, Balance.

CAISSE GÉNÉRALE

Table with Recettes section: Cse Dot. et Mild., Rétrib., Revue, Assce. Off., Balance.

DÉBOURSES

Table with Poste, Loyer, Divers, Fournitures, Organisation, Inspection, Remboursement, Balance.

RÉSUMÉ

Table with Caisse de dotation, Caisse des Malades, Caisse d'Épargne, Caisse Générale, Balance.

Placement des Fonds

Table with Fabriques, Municipalités, Prêts Hypothécaires, Dépôt, Banques, Cercles, Immeuble, Cercles, etc.

Attesté, à Montréal, 28 février 1910. L. J. D. PAPINEAU, Secrétaire-Général. ALFRED ST-CYR, Trésorier-Général. Certifié correct, O. BOURDON, J.-A. MIGNAULT, Auditeurs.

AVIS AUX MEMBRES MALADES

Formalités à remplir -AVIS DE MALADIE (formule No 6)

Cet avis doit être adressé, au début de la maladie, au secrétaire-archiviste du cercle, si le membre malade est inscrit à une caisse locale des malades (art. 267, 268, 269 des statuts); lorsque le membre est inscrit à la Caisse Centrale des Malades, cet avis est accompagné d'un certificat de médecin attestant les nature et cause de la maladie.

2-CERTIFICAT DE MÉDECIN (formule No 5b) Ce certificat doit être produit à la direction de la caisse, tous les 80 jours, au moins par les membres malades inscrits à la Caisse Centrale des malades (205) et aussi par ceux inscrits à la Caisse Locale des circonscription de visite (art. 261 et 263).

3-RECLAMATION (formule No 5a) Chaque fois qu'un membre désire toucher l'indemnité qui lui est due, il doit en faire la demande sur la formule précitée, et produire un certificat du Médecin (5B), s'il n'en a pas déjà produit couvrant la période pour laquelle l'indemnité est réclamée.

4-ARTICLE DES STATUTS À CONSULTER. (A) Pour Caisse locale des malades: 208, 208A, 208B, 208C, 208D à 208I. (B) Pour Caisse Centrale des malades: 247, 249, 254A, 255, 258, 260, 260, 265 et 266.

5-FORMULES (où se procurer) Les cercles doivent fournir à leurs membres des exemplaires des formules 5A, 5B, 5C, au besoin et lorsqu'ils se font un devoir de prêter assistance à leurs membres malades pour qu'ils remplissent convenablement les formalités nécessaires.

Québec, 4 décembre 1909. J'accuse réception de votre chèque au montant de \$3,000, étant la prime de l'assurance de feu mon mari. Je me fais un devoir de vous remercier de la promptitude avec laquelle vous avez réglé cet affaire.

M.-L. Filion "Létourneau" épouse de feu Albert Létourneau

CARTES DE CERCLES

Lorsque le cercle porte le même nom que la ville par où il est établi, le nom de ces dernières ne sera pas ré. Pour ce qui est des officiers, s'ils ne demeurent en dehors de la paroisse où le cercle a son siège, on ne mentionnera pas l'adresse.

- No 1-CL. ST-JOSEPH, Montréal: Prés., Joseph Card, 567 St-Antoine; Md.-E., G. Larin, 288 St-Denis. S. A. O. Bourdon, 201 Versailles; S. F. G. E. G. 2498 St-Martin. Réunions, 2e et 4e lundis, 8 hrs p.m. sous-sol, église St-Joseph. No 2-CL. BEAUBARNOS: Jos. Fortier, S.A.; A. Leduc, S.F. Réunions, 2e mardi, 8 hrs p.m. Salle Vex. No 3-CL. VILLE MARIE, Montréal: S.A., Ed. F. Let, 2256 St-Jacques; S.F., D. Deschamps, 754 Rue S. J. Girard, Md.-E., 104 Duchesne. O. Tel. Up, 8 Réunions 2e et 4e mardis, 8 hrs p.m. salle Mary, 11 Fulford.

Vertical list of names and addresses on the right margin, including: No 4-CL. S. Rev. E. D. F. A. ant, 385 Cham... Plessis; S. A., J. Duhaime, 784 On... Réunions St-Vincent de Pa... No 7-CL. ST-J. Boileau, S.F. mercredi, 7 1/2 p... No 8-CL. ST-Nard, 1186 St-An... Hubert, Réunions Dionne, 784 Ste... No 9-CL. STE A. Aldric, 801 Libersan. Réunio... le notaire Libers... No 10-CL. ST-C... nelle, 220 Centre; Troas, S.A., N. E... 872 Centre. Réun... No 12-CL. ST-H... 17 Langevin; J. A... B. G. Poirier, S.F... panit, Md.-E., 18... 712. Réunions, 2e... Joseph, 1887 Ste... No 13-CL. ST-J... T. J. E. La Fonta... samedis, 7 h. p.m... No 14-CL. ST-J... No 15-CL. ST-J... Thibaudeau, S.F... dimanche, 1h. p.m... No 16-CL. ST-M... R. Smith; S.F., A... asanche, salle Douc... No 22-CL. ST-J... Durnin, S. A., Art... nier vendredi, 7h... No 24-CL. NOT... Ferris; Joseph Lal... le dimanche, 2 1/2... No 25-CL. LAB... Duchesneau; S. F... 130 hrs p.m., édi... No 26-CL. ST-J... élin, M. Pabé; J... m. Gauthier, S. A... No 29-CL. HOUC... Darling; W. Douc... 4e merc., 8 hrs p.m... No 31-CL. MO... médée Dugan; P... Albert Forest, S.F... No 34-CL. SAL... hotel, S.F., Léopol... de Monette, rue St... No 47-CL. CONT... J. A. Cormier... No 42-CL. ST-VI... plante, 12 Fullum;... P. Leblais, Md. E... salle Granger... No 44-CL. ST-LO... ex, 909 de Montigny... Hubert Réun. 1er... rue Berli... No 46-CL. RIGAU... es A. Desjardins... reau J. A. Desjardi... No 49-CL. JACOU... A. Amoy, S.F.O.U... salle Union St-Jo... No 50-CL. ST-GE... E. Sylvestre; S. F... No 54-CL. ST-JE... Dérome, S.F., et J... 7 hrs p.m., salle... No 58-CL. ST-JE... S. F., N. Bédard... p.m., chez M. Des... No 60-CL. SOULAI... eux, Cascades Point... nier vendredi, salle... No 64-CL. NOTRE... 4 Britannia; S. F... u, salle Laféche, r... No 65-CL. ST-FRS... ard Forest; S. F... mercredi chez I... No 66-CL. LAPRAI... R. Hébert, Réun... No 67-CL. ST-HYA... S. A., 7 St-Denis;... Dr J. A. Viger, M... 86 St-Simon, 8... No 69-CL. S. GEOR... me, P., 634 St-Cath... Adam, Viauville; N... 8e lundi, 8 h. p.m... No 72-CL. ST-BART... Rev. Régis Bonin... Joseph Joliveau; M... ontier; S.F., Ch. L... No 78-CL. ST-YEAN... S.F., A. E. L'É... 2e et 4e mercredi... No 79-CL. BOURGEE... ve; Tél. E. 2765... No 80-CL. PIERRE... R. Shooner. Réu. de... No 82-CL. ST-CASIM... arais, S.F., et T... 7.30 hrs p.m., salle... No 83-CL. ST-JOACH... manour; S.F., Horn... mois, 6e et 8e fév.